

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETTTE Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-055

Finances & Moyens Généraux

Désignation des représentants aux conseils d'administration des collèges
de La Tour d'Aigues et de Cadenet

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves comprend un représentant, et son suppléant, de l'EPCI où est situé l'établissement scolaire. Ce représentant a voix consultative.

Le représentant et son suppléant sont désignés par le conseil communautaire.

Il existe deux collèges sur le territoire de COTELUB :

- Collège Albert Camus à La Tour d'Aigues ;
- Collège Le Luberon à Cadenet.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de le désigner comme représentant de COTELUB aux conseils d'administration de chaque collège,
- de désigner Monsieur Pierre AUBOIS comme représentant suppléant au conseil d'administration du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues,
- de désigner Monsieur Jean-Marc BRABANT comme représentant suppléant au conseil d'administration du collège Le Luberon à Cadenet,
- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- **Désigne** Monsieur le Président comme représentant de COTELUB aux conseils d'administration de chaque collège,
- **Désigne** Monsieur Pierre AUBOIS comme représentant suppléant au conseil d'administration du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues,
- **Désigne** Monsieur Jean-Marc BRABANT comme représentant suppléant au conseil d'administration du collège Le Luberon à Cadenet,
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR
Unanimité des suffrages exprimés

